

# Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Municipalité de Saint-Michel

Je, Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement  à la résolution

2023-329

Numéro

ayant pour titre : Règlement décrétant des dépenses en immobilisations de 216 000 \$ et un emprunt de 216 000 \$  
pour la rénovation de bâtiments municipaux.

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

2 734

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un  
scrutin référendaire soit tenu est de :

284

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement  la résolution

2023-329

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Michel ce 14 mars 2023 à 19 h 05  
Endroit Date Heure

**Signature**

*Caroline Provost*

Greffier ou secrétaire-trésorier

2023	03	14
année	mois	jour